

Public

Chef d'Entreprise, Responsable
Système d'Information,
Directeur de Services
Tout collaborateur
directement impliqué dans la
mise en œuvre du RGPD

Pré-requis

Maîtriser la langue française

Aucun pré requis n'est exigé

Durée

1 jour soit 7 heures

Coût

300 € HT
360 € TTC



Nature de la sanction : Attestation de fin de formation

Pédagogie



► Résultats attendus

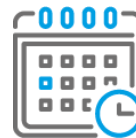
Disposer d'un premier niveau de connaissance sur le RGPD pour participer activement à la mise en œuvre en entreprise

► Objectifs pédagogiques

Maîtriser les enjeux du traitement des données personnelles et professionnelles, dans le contexte réglementaire du RGPD

► Méthodes pédagogiques

Tous les points abordés sont illustrés au travers d'exercices adaptés et mis en pratique par le stagiaire aidé, si besoin, par le formateur



Calendrier 2021

► Agen

- 07 avril
- 06 octobre

► Périgueux

- 27 avril

► Intervenant

- Pierre-Marie DELMARES

Cette formation peut être organisée, sur demande, en inter-entreprises. Nous consulter pour avoir un devis et pour connaître les modalités et délais de mise en œuvre.

Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.

Programme

Préparation de la mise en conformité

- Identification des missions du DPO en intégrant les bases juridiques d'un traitement en conformité
- Élaboration du plan d'actions, du planning et des outils de la conformité

Présentation du RGPD et son périmètre d'application

Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel ?

- Le traitement des données :
- Droit d'accès
- Consentement clair et explicite
- Droit à l'effacement
- Portabilité des données
- Profilage et automatisation
- Responsabilité du traitement (dont la sous-traitance)
- Protection des données dès la conception
- Protection des données et analyse d'impact
- Notification des violations des données personnelles
- Nomination d'un DPO (Délégué à la protection des données)

Codes de conduite et certification

Transferts transfrontaliers de données personnelles

TPE-PME, en quoi sont-elles concernées ?

5 axes à respecter

- Gouvernance : mise en place d'une fonction de traitement des données : process, tenue d'un registre, désignation d'un DPO
- Risques et contrôles : mise en place ou renforcement des mécanismes de contrôle, évaluation des risques et analyse d'impact
- Information : transparence, portabilité
- Sensibilisation : communication auprès des parties prenantes de l'entreprise
- Juridique : mise en conformité des documents, contrats formulaires de récolte de données

Risques et sanctions en cas de non-conformité